

## SOCOL REGIONAL 2.1.2 - Groupe de travail régional PACA

### Compte-rendu de la réunion du 21 mars 2019 - Marseille

La réunion, organisée par Enerplan, l'ADEME, la Région et la DREAL, s'est tenue dans les locaux de la Région, 83 Boulevard de Dunkerque à Marseille.

L'objectif de la réunion était d'une part, de rappeler aux participants les atouts et l'accompagnement aux projets disponible pour les installations de chaleur solaire, et d'autre part, d'inviter les acteurs régionaux à s'engager pour une série d'actions en faveur du développement des installations utilisant le solaire thermique, dans diverses applications (logement neuf ou en rénovation, tourisme, industrie, santé...).

#### **Participants à la réunion**

##### Présents :

Jean-Pierre Harinck – DR ADEME  
Florence Ventura – Région  
Edwige Porcheyre – Enerplan  
Catherine Ramos – Région  
Luc Petitpain – DREAL  
Philippe Dumez - DREAL  
Hervé Carloz - Ecogia  
Déborah Ayres – ALEC Marseille  
Thierry Chambragne – Cogedim Provence  
Stéphane Mouchot – OPQIBI  
Jean-Pascal Roche – ICO / BE Adret  
Arnaud Hussenot – ALEC Marseille  
Deborah Ayres – ALEC Marseille  
M Bertolotti  
Vincent Hamann – Engie  
Marie Poujouly – Nexity  
Cedric Bossé – CAPEB 84  
Olivier Pihan – CAPEB 83  
Romain Ruillard - GRDF

##### Excusés :

Daniel Cremer – FRB  
Eric Chevalier – Architecte  
Hervé Le Meigat- AIM / CAPEB Eco-artisans

Inscrits mais non présents :

EDF	Autre	DUCLAUT	NADIA	DIRECTRICE POLE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL ET IMMOBILIER
SOCOTEC	Autre	GALLIEN	STEEVE	DIRECTEUR D'ACTIVITES
GRDF	Autre	Hssaini	Youness	Ingénieur efficacité énergétique
NACARAT	Maître d'ouvrage	GIANNINI	Luc	Directeur d'Agence
Atelier Verbauwen et associés	Architecte	Verbauwen	Patrick	Architecte
AXIMA	Installateur	RUEGG	Christophe	Directeur Developpement
NSL Architectes	Architecte	Salmon- Legagneur	Nicolas	Gérant
TPF INGENIERIE	Bureau d'étude / AMO	CAVILLE	BENOIT	RESPONSABLE DE L'ACTIVITE GENIE CLIMATIQUE
AICVF	Autre	TARANTO	Pierre-Louis	Membre du bureau de Marseille
CAPEB Vaucluse	Autre	PIHAN	Olivier	Secrétaire général
Les Nouveaux Constructeurs	Maître d'ouvrage	Soares	Joël	Responsable Conception
POINT P	Autre	KATSURAKI	Michel	responsable grands comptes
GLOBAL ECOPOWER	Bureau d'étude / AMO	SANTANDER	GREGORY	DIRECTEUR OPERATIONNEL
Alabiso Ingénierie	Bureau d'étude / AMO	Alabiso	Adrien	Gérant
ATLANTIC	Autre	Baudassé	Emmanuel	Responsable de prescription
Global Ecopower	Bureau d'étude / AMO	Mattei	Alexandre	Directeur Technique
SARL NICOLAS	Installateur	ROUMI	CLAUDE	BUREAU ETUDE
Pas de question	Bureau d'étude / AMO	MULLER	CHRISTOPHE	INGENIEUR D ETUDE ENERGETIQUE

## Compte-rendu des présentations et des échanges

### **1) Présentation des chiffres marché régionaux par la DREAL**

Luc Petitpain (DREAL), présente les installations répertoriées en PACA (ORECA) et les objectifs nationaux et régionaux en termes de solaire thermique. Il est demandé en général par les participants d'essayer d'obtenir des chiffres plus complets et plus représentatifs que ceux de l'ORECA qui sont basés sur les installations aidées par le Fonds Chaleur.

#### Pour plus de précision :

- serait-il possible de diffuser les tableaux de productivité solaire de l'ADEME en les rendant anonymes ?
- peut-on recenser les installations des bailleurs aidés par l'ADEME pour réaliser une cartographie ?
- comment comptabiliser les installations neuves en VEFA ? Une piste serait de contacter les bailleurs sociaux ;
- peut-on utiliser les déclarations de travaux en mairie pour avoir une meilleure idée du nombre d'installations de solaire thermique, dans l'individuel comme dans le collectif ? Ceci semble être une bonne piste mais se pose la question des moyens humains nécessaires à ce recensement.

### **2) Présentation des aides et accompagnements aux projets (Région, ADEME) / rappel des qualifications OPQIBI et nouveautés 2019**

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, la Région et l'ADEME accompagnent les projets de chaleur solaire de toutes tailles (hors projets pour les particuliers), pour la réalisation d'études de faisabilité et pour l'investissement.

Jean-Pierre Harinck (ADEME) rappelle que le cahier des charges ADEME actuel est basé sur la version du 15 novembre 2017. En 2019, les aides ADEME/Région sont aussi possibles sur le neuf à condition que ce ne soit pas le ST qui permette d'atteindre la RT2012 (doit permettre d'atteindre a minima 15% de mieux).

On insiste sur le bon dimensionnement (ratios SOCOL) afin d'éviter de surdimensionner.

La question est posée par Hervé Carloz (Ecogia) de la restriction imposée sur les aides conditionnées à l'utilisation des 6 schémas SOCOL sélectionnés par l'ADEME et à la sélection de bureaux d'études et d'installateurs qualifiés. Il est demandé par Hervé Carloz d'étendre les aides aux schémas comprenant l'alimentation du bouclage ECS par le solaire ainsi que de conditionner l'octroi de l'aide aux résultats obtenus et non à la qualification des professionnels (reconnaissance type VAE). Edwige Porcheyre (Enerplan) signale qu'un QCM a été mis en place pour les bureaux d'études expérimenté, afin de prouver leurs compétences. Cependant, pour l'instant aucun BE n'a réussi ce QCM.

Stéphane Mouchot (OPQIBI) présente les qualifications 20.10 et 20.14 et précise que 25% des dossiers de qualification sont rejetés. En Région PACA, 8 BE sont qualifiés en 20.10 et 4 en 20.14 (siège sociaux).

Edwige Porcheyre met en avant la procédure de mise en service dynamique, expérimentée en région AuRA par l'ADEME avec des bailleurs sociaux, et qui justement produit des résultats, sur lesquels peut s'appuyer l'ADEME.

Thierry Chambragne (Cogedim) pose la question de l'adaptation de cette procédure pour les installations neuves en copropriétés, pour lesquelles l'exploitant devrait être impliqué durant la procédure. En effet, dans la promotion neuve, l'installateur est souvent un plombier (pas un spécialiste du solaire thermique) alors que l'exploitant connaît en général mieux le solaire thermique. L'installation est remise au moment de l'AG : le syndic fournit le contrat de l'exploitant avant la livraison des parties communes, alors que souvent tous les usagers ne sont pas encore installés ; si l'installation montre des difficultés de fonctionnement, la satisfaction des résidents prime (le promoteur fonctionne beaucoup par recommandations) : les promoteurs ne prennent donc pas de risque.

Ce point est confirmé par Hervé Carloz qui soulève aussi un problème juridique : normalement, l'exploitant prend la main à la mise en service. S'il on rencontre un problème avec la production d'ECS pendant la mise en service dynamique et que l'exploitant ne peut pas intervenir, il se peut que l'installateur ne soit pas en mesure d'intervenir (si ses équipes ont été choisies pour le chantier de construction mais ne sont pas assez techniques pour assurer la maintenance). Ce problème se pose notamment dans le secteur de la promotion (le services construction et le service maintenance sont différents). Dans le secteur social, ce problème ne se pose pas.

Edwige Porcheyre et Jean-Pascal Roche (ICO) précisent que la procédure de mise en service dynamique proposée par SOCOL et les outils mis à disposition ont été produits pour répondre aux cas les plus fréquents, mais qu'ils peuvent être adaptés (comme ICO l'a fait) pour assurer la continuité entre installateur et exploitant.

Sur les aides en général, la CAPEB souligne que les artisans ne sont pas favorables aux aides qui favorisent le « risque de voir les requins revenir sur le marché ».

Edwige Porcheyre précise que dans le collectif, l'ADEME propose aussi des aides avec la possibilité de créer un contrat patrimonial adapté, permettant à plusieurs maîtres d'ouvrage de se regrouper afin de réaliser une commande commune pour plusieurs petites installations de chaleur solaire, comme cela a été fait par des éleveurs de veaux en Bretagne et par des acteurs du tourisme et de la santé sur l'île d'Oléron (avec un contrat de leasing). Des solutions nombreuses existent donc pour les maîtres d'ouvrage.

### **3) Présentation des chiffres marché nationaux et de SOCOL**

Edwige Porcheyre précise que le marché s'est stabilisé en 2018, amorçant même une légère hausse. La confiance revient chez les maîtres d'ouvrage car la filière s'est structurée pour monter en compétence : formations, qualifications, diffusion et adoption des bonnes pratiques (ratios de dimensionnement, schémas SOCOL...). L'intérêt du solaire thermique est à la fois technique (performance et durabilité des capteurs à faible impact écologique – fabriqués en France et en Europe, recyclables..., choix technique adapté à chaque type d'application) et économique (rentable, avec diverses solutions pour financer, comme le tiers investisseurs, le leasing...).

Il faut aujourd'hui pouvoir communiquer sur les attraits et la fiabilité de la chaleur solaire.

Thierry Chambragne soulève la question de l'eau chaude solaire collective qui perd du terrain par rapport aux solutions individualisées et ce, en particulier en raison des pertes importantes liées au bouclage d'eau chaude sanitaire. Romain Ruillard (GRDF) précise qu'effectivement, l'eau chaude sanitaire collective dans un immeuble compact est plus facile à valoriser que dans une configuration « éclatée » subissant des pertes de distribution importantes ; Un groupe de travail GRDF - Enerplan va démarrer en avril pour étudier les configurations architecturales et technique permettant de proposer des solutions individualisées pour le solaire thermique en immeuble collectif, comme le CESI optimisé comprenant un capteur en façade (« casquette »).

#### 4) Echanges sur la communication

Les éléments qui « parlent » aux porteurs de projets sont les suivants :

- Pour l'utilisateur final : les Euros – rarement le côté écologique
- Pour les maîtres d'ouvrage devant respecter la RT : l'énergie ; pour la prochaine Réglementation Environnementale : l'argument carbone se rajoutera.
- Pour les bailleurs sociaux : le prix du m<sup>3</sup> d'eau chaude sanitaire
- Pour la promotion privée : un guide de bonnes pratiques, un coût optimisé

Jean-Pierre Harinck vérifiera la présence d'un guide de bonnes pratiques ADEME. Jean-Pascal Roche précise qu'il existe aussi un guide ICO ; Edwige Porcheyre indique l'existence d'un guide réalisé par l'USH concernant le solaire thermique, à destination des bailleurs sociaux, et également d'un guide édité par l'ALE de Montpellier à destination des copropriétés.

L'ALEC préconise de préciser les temps de retour sur investissement. Edwige Porcheyre rappelle qu'il est utile de regarder le prix du kWh sur le long terme (20 ans). Les études menées par le Crigen et le cabinet I-Care montrent que le solaire thermique est plus rentable que les autres solutions dans le neuf comme dans la rénovation, en prenant en compte l'achat de l'installation, la maintenance et le prix du combustible sur 20 ans. Les coûts de la chaleur solaire sont connus à l'avance puisque le soleil est gratuit, ce qui n'est pas le cas des autres technologies : ce qui apporte également de la stabilité.

Jean-Pascal Roche (ICO) et Romain Ruillard (GRDF) précisent qu'un logiciel Enerprix est à disposition pour comparer les diverses solutions. Edwige Porcheyre rappelle que le logiciel Outisol est accessible sur le site SOCOL et offre une première idée de la faisabilité technico-économique d'un projet en solaire thermique.

La Région souhaite éviter le recours systématique aux panneaux solaires photovoltaïque en toitures et laisser la place aux projets de solaire thermique lorsque le bâtiment a de forts besoins d'eau chaude sanitaire. Florence Ventura évoque l'intérêt de développer un argumentaire rappelant les avantages de la chaleur solaire. Le cadastre énergétique régional ne mentionnera pas que le PV mais fera également référence au solaire thermique. Edwige Porcheyre rappelle qu'il n'est pas cohérent d'utiliser le photovoltaïque pour produire de l'eau chaude sanitaire, en particulier car la surface nécessaire à produire la même quantité de kWh par le solaire thermique est trois fois inférieure à celle que demanderait le photovoltaïque.

## 5) Actions à engager avec les différents partenaires

### - ALEC Marseille

- Evénements « les rendez-vous de la rénovation » : ateliers à destination des particuliers et des collectivités – un atelier à organiser pour le solaire thermique
- Evénements avec les syndicats : organiser des visites d'installations solaires pour les copropriétés, guide « parcours de rénovation » (évoquer le solaire thermique). Prochain rendez-vous en avril.

### - CAPEB

Les représentants de la CAPEB sont preneurs d'un argumentaire destiné aux projets inférieurs à 25 m<sup>2</sup>.

### - DREAL

Philippe Dumez annonce une action en cours avec l'ARHLM, qui souhaite organiser une journée consacrée au solaire thermique à destination des bailleurs sociaux, prévue en juin ou en septembre. Deux bailleurs présenteraient leurs actions. Une attention particulière serait portée sur l'importance du comptage à l'échelle d'un parc, pour favoriser un meilleur suivi des installations, l'optimisation de la maintenance, la détection de panne. Il faut aussi travailler sur l'aspect communication et sur la valorisation vis à vis des locataires et du grand public.

Il faut voir la possibilité avec l'ADEME de recenser les installations financées ces dernières années et d'une cartographie des installations réalisées par les bailleurs.

Luc Petitpain propose d'associer Enerplan et EnvirobatBdM au palmarès de l'Habitat avec des opérations ST.

### - COGEDIM

Un guide permettant de résumer ce qui est essentiel de vérifier lorsque les clés de l'installation sont remises (souhaite l'envoi des guides disponibles dans un premier temps).

### - FRB

Daniel Cremer n'a pas pu se rendre à la réunion, mais des échanges téléphoniques avec Enerplan ont eu lieu. Les responsables départementaux souhaitent organiser des réunions thématiques techniques sur le solaire thermique.

### - EnvirobatBdM

N'étaient pas présents à la réunion, mais un webinaire réservé à leurs membres est prévu avec Enerplan en mai.

### - De manière générale :

- Nécessité de valoriser les installations exemplaires (fiches, vidéos, visites) ; la Région souhaiterait créer plusieurs fiches régionales. Pour cela, un recensement plus exhaustif des installations solaires thermiques en fonctionnement pourrait être réalisé (dans un premier temps les participants au groupe de travail sont invités à envoyer une liste des opérations solaires thermiques qu'ils connaissent et les contacts associés).
- Mise en avant des témoignages d'utilisateurs.
- Travailler sur un guide ou un argumentaire dédié au solaire thermique (idéalement adapté au contexte régional)